



## Avis de publicité

### **Appel à concurrence en vue de la passation d'un marché de nettoyage et d'entretien des locaux**

#### **1. Pouvoir adjudicateur :**

##### **Académie des Sciences**

Représentée par Etienne GHYS ou Pascale COSSART, Secrétaires perpétuels. Le prestataire est informé qu'Antoine TRILLER nouvellement élu en qualité de Secrétaire perpétuel de l'Académie, prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de Pascale COSSART  
23 QUAI DE CONTI  
75006 PARIS

Le dossier de consultation comprend, outre le présent avis de publicité :

- Le Règlement de consultation ;
- L'Acte d'engagement ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières commun (CCAP) ;
- Les Cadres de Décomposition des Prix Globaux Forfaitaires (CDPGF) ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le profil acheteur de l'Académie des sciences [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### **2. Objet du marché :**

Le présent marché concerne l'exécution de prestations de nettoyage, propreté et hygiène des locaux de l'Académie des sciences situés au Palais de l'Institut de France :

- 23, quai de Conti - Paris 6<sup>ème</sup>,
- 1, rue de Seine – Paris 6<sup>ème</sup>,
- 16, rue Mazarine - Paris 6<sup>ème</sup>. *A savoir que la partie du marché portant sur cet immeuble (situé au 16, Rue Mazarine) peut être arrêté à tout moment pour cause de changement de destination. Le pouvoir adjudicateur transmettra au titulaire 1 mois avant la fin des services sur cet immeuble (prévus au plus tard, fin 2021/début 2022).*

#### **3. Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de Douze à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder une durée maximale de quatre ans.

#### **4. Type de procédure :**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

## 5. Devise et langue :

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

## 6. Documents à produire obligatoirement par le candidat à l'appui de sa candidature :

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

Pour le dossier de candidature :

1/ La lettre de candidature et de désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 modèle joint) obligatoire en cas de groupement ;

2/ La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

3/ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés au Code de la Commande Publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

4/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

5/ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour les trois dernières années (DC2 ou forme libre) ;

Comme indiqué dans le Code de la Commande Publique le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents susmentionnés.

Le D.U.M.E. est disponible sur le site internet suivant :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0007&from=FR>

En cas d'utilisation du DUME, les candidats remplissent :

- partie IV A 1 : aptitude : compléter avec le registre professionnel ou le registre du commerce
- partie IV B1a : le chiffre d'affaires annuel " général " pour les trois derniers exercices
- partie IV C1b : les services principaux de même nature réalisés sur les trois dernières années

6/ Un extrait Kbis ;

7/ Un RIB.

Les candidats peuvent remettre :

8/ Les pièces prévues aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail ;

9/ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait ses obligations sociales et fiscales (formulaire NOT12 rempli, daté, signé, au 31/12/2015 ou l'imprimé 3666 accompagné de l'attestation URSSAF au 31/12/2015 peuvent être produits) ;

10/ L'attestation d'assurance professionnelle ;

Pour le dossier d'offre :

1/ L'acte d'engagement dûment complété et signé ;

2/ Les annexes financières à l'acte d'engagement (cadre de décomposition du prix global et forfaitaire) **dûment complétées datées et signées à fournir également sous format numérique (.xls) ;**

3/ En cas de groupement conjoint uniquement, une note précisant la répartition des prestations que

chacun des membres du groupement s'engage à exécuter ;

4/ Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;

5/ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes ;

6/ Un mémoire technique présentant le mode opératoire que la société comptemettre en œuvre à l'Académie des sciences se composant des éléments suivants :

- Présentation de la société ;
- Présentation de l'équipe chargée des prestations ;
- Présentation des procédures d'exécution des prestations ;
- Présentation du chef d'équipe dont le numéro de téléphone sera remis auposte de sécurité ;
- Une liste de trois prestations de même nature- références - effectuées au cours des trois dernières années.

Les pièces constitutives du dossier de consultation du présent marché public, remises par le pouvoir adjudicateur gratuitement à chaque candidat, sont les suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et ses annexes,
- Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (C.D.P.G.F) pour chaque immeuble,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières Commun (C.C.A.P.C),
- Le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes,
- Le formulaire portant lettre de candidature (DC1) et le formulaire portant déclaration du candidat ou du membre du groupement (DC2).

## **7. Forme du groupement :**

En cas de groupement, la forme retenue pour l'attribution sera soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

## **8. Critères de sélection des offres :**

Les offres des candidats seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre pondérée à 50% ;
- Prix des prestations pondéré à 50% ;

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

L'Académie des Sciences se réserve le droit d'organiser ou non des négociations avec les candidats dans les conditions précisées au règlement de consultation.

## **9. Modalités de dépôt des offres :**

Date limite de remise des offres : **Vendredi 26 novembre à 12 heures**, à peine d'irrecevabilité.

**Les offres devront obligatoirement être remise par voie dématérialisée sur le profil acheteur via le lien suivant : [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat \(marches-publics.gouv.fr\)](https://places.plateforme-achats.gouv.fr).**

**Les réponses aux questions des candidats seront apportées jusqu'au neuvième jours calendaire avant la date limite de remise des offres**, s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de leurs candidatures ou offres.

Délai de validité des offres : **180 jours** à compter de la date de remise des offres.

**10. Autres informations :**

Le début d'exécution prévisionnel des prestations : 1<sup>er</sup> janvier 2021.